

Sommaire, mars 1905

Chronique du Sanctuaire	401
Le Rosaire	404
La dévotion à saint Joseph	408
A grande Marie	412
Aimable lettre	415
Le bâton de saint Joseph	416
3e jour du Triduum (<i>Suite et fin</i>)	421
Le Père Poulet (<i>Suite</i>)	424
Sécularisée (<i>Suite</i>)	426
Le missionnaire des sauvages	429
Prières et actions de grâces	432
Souscriptions et recommandations	439
Faveurs obtenues, nécrologie	440

L'abonnement peut commencer à toute époque de l'année.

L'adresse imprimée indique la date où finit l'abonnement : ainsi **Jan. 04**, après un nom, signifie que l'abonnement est dû depuis jan. 1904.

Le *Directeur* doit être immédiatement prévenu de tout changement d'adresse, et, en le faisant, on ne doit jamais omettre d'indiquer clairement le **nom du bureau de poste que l'on quitte**.

Que toute irrégularité dans la réception des *Annales* soit signalée sans retard au Directeur, spécifiant quel numéro est en défaut.

Pour des raisons multiples, prière, autant que possible, de ne pas envoyer des timbres-poste.

N.B.—Les envois d'argent seront faits de préférence par Bons et Mandats de poste ou par chèque de banque.—Si le chèque est fait payable à une banque des Etats-Unis, il faut ajouter **vingt-cinq centins** à la somme expédiée afin de couvrir les frais d'escompte. Nous conseillons de faire enregistrer les lettres qui contiennent de l'argent ; c'est le moyen d'en éviter la perte.

Toute correspondance doit être adressée, et tout chèque ou mandat doit être fait payable aux

ANNALES DU TRES SAINT ROSAIRE,

Cap-de-la-Madeleine,

Que.